

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 25.947.125 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2018 s'élevant à 364.499 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 30 septembre 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'AIL, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-88. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 10,25%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30/09/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	15 427 386	18 838 721	16 400 463
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 159 437	1 243 878	500 008
AC1b Obligations et valeurs assimilées		14 267 949	17 594 843	15 900 455
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		10 557 863	9 599 909	7 937 880
AC2a Placements monétaires	3.3	10 437 399	8 974 724	7 500 616
AC2b Disponibilités		120 464	625 185	437 264
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		25 985 249	28 438 630	24 338 343
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	19 702	20 861	19 816
PA2 Autres créditeurs divers	3.6	18 422	78 264	14 420
Total Passif		38 124	99 125	34 236
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.7	25 044 927	27 528 028	23 370 923
CP2 - Sommes distribuables		902 198	811 477	933 184
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		148	233	198
CP2b Sommes distribuables de la période		902 050	811 244	932 986
Actif Net		25 947 125	28 339 505	24 304 107
Total Passif et Actif Net		25 985 249	28 438 630	24 338 343

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Exercice Clos le 31/12/2017	
PR1 -	Revenus du portefeuille Titres	3.2	201 824	612 922	243 243	785 648	1 017 517
PR1a	Dividendes		-	-	-	44 526	44 526
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		201 824	612 922	243 243	741 122	972 991
PR2	Revenus des placements monétaires	3.4	220 670	523 782	110 003	304 325	433 691
	Total Revenus des Placements		422 494	1 136 704	353 246	1 089 973	1 451 208
CH1	Charges de gestion des placements	3.8	(62 480)	(179 653)	(62 590)	(188 695)	(248 707)
	Revenus Nets des Placements		360 014	957 051	290 656	901 278	1 202 501
CH2	Autres charges	3.9	(7 968)	(23 024)	(29 437)	(87 788)	(116 987)
	Résultat d'Exploitation		352 046	934 027	261 219	813 490	1 085 514
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(94 739)	(31 976)	28 716	(2 246)	(152 528)
	Sommes distribuables de la Période		257 307	902 051	289 935	811 244	932 986
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		94 739	31 976	(28 716)	2 246	152 528
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		991	9 414	25 842	(2 520)	(8 291)
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		11 462	27 063	(14 544)	(8 983)	7 909
	Résultat Net de la Période		364 499	970 504	272 517	801 987	1 085 132

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018
(Exprimé en Dinar)**

En TND	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>364 499</u>	<u>970 504</u>	<u>272 517</u>	<u>801 987</u>	<u>1 085 132</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	352 046	934 027	261 219	813 490	1 085 514
AN1b - Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	991	9 414	25 842	(2 520)	(8 291)
AN1c - Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	11 462	27 063	(14 544)	(8 983)	7 909
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	-	<u>(1 117 063)</u>	-	<u>(1 094 474)</u>	<u>(1 094 474)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(3 396 755)</u>	<u>1 789 578</u>	<u>1 402 593</u>	<u>2 103 963</u>	<u>(2 214 580)</u>
<u>AN3a Souscriptions</u>	<u>7 456 248</u>	<u>35 378 341</u>	<u>5 130 995</u>	<u>27 103 573</u>	<u>33 831 568</u>
CSS Capital	7 234 583	34 029 838	5 013 690	26 254 638	32 747 327
RSND Régularisation des sommes non distribuables	8 539	24 340	(3 040)	(3 313)	(3 696)
RSD Régularisation des sommes distribuables	213 126	1 324 163	120 345	852 248	1 087 937
<u>AN3b Rachats</u>	<u>(10 853 003)</u>	<u>(33 588 763)</u>	<u>(3 728 402)</u>	<u>(24 999 610)</u>	<u>(36 046 148)</u>
CSR Capital	(10 532 716)	(32 391 055)	(3 638 815)	(24 139 962)	(34 801 213)
RSND Régularisation des sommes non distribuables	(12 403)	(25 598)	2 030	4 615	5 335
RSD Régularisation des sommes distribuables	(307 884)	(1 172 110)	(91 617)	(864 263)	(1 250 270)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(3 032 256)</u>	<u>1 643 019</u>	<u>1 675 110</u>	<u>1 811 476</u>	<u>(2 223 922)</u>
<u>AN4 - Actif net</u>					
AN4a Début de période	28 979 382	24 304 107	26 664 395	26 528 029	26 528 029
AN4b Fin de période	25 947 126	25 947 126	28 339 505	28 339 505	24 304 107
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	282 183	232 970	260 820	253 445	253 445
AN5b Fin de période	249 306	249 306	274 526	274 526	232 970
<u>Valeur liquidative</u>	<u>104,077</u>	<u>104,077</u>	<u>103,231</u>	<u>103,231</u>	<u>104,323</u>
<u>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>5,33%</u>	<u>4,82%</u>	<u>3,87%</u>	<u>3,71%</u>	<u>3,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société «CAP OBLIG SICAV» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à 15.427.386 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	225 500	13 799 978	14 267 949	54,99%
Emprunts d'Etat	22 000	3 420 103	3 490 550	13,45%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 969 046	7,59%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 500 000	1 521 504	5,86%
Emprunts de sociétés	203 500	10 379 875	10 777 399	41,54%
AIL 2014/1	10 000	200 000	201 984	0,78%
ATB 2007/1	3 000	93 750	95 675	0,37%
ATL 2013/2	8 000	480 000	504 237	1,94%
ATL 2014/1	5 000	100 000	103 168	0,40%
ATL 2017/1	5 000	400 000	413 240	1,59%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	300 000	316 348	1,22%
Attijari Leas 2014	10 000	400 000	418 344	1,61%
BTE 2010/1	2 000	40 000	40 083	0,15%
BTE 2016	10 000	800 000	832 312	3,21%
BTK 2012/1	15 000	428 625	447 561	1,72%
CIL 2013/1	2 000	120 000	125 701	0,48%
CIL 2014/1	10 000	200 000	202 464	0,78%
CIL 2014/2	7 000	280 000	291 379	1,12%
CIL 2015/2	3 500	210 000	221 830	0,85%
CIL 2016/1	2 500	150 000	153 402	0,59%
CIL 2016/2	5 000	400 000	414 992	1,60%
HL 2014/1	15 000	600 000	633 804	2,44%
HL 2015/1	5 000	200 000	205 200	0,79%
HL 2017/3	3 500	350 000	365 221	1,41%
HL 2017/2	3 500	280 000	283 897	1,09%
HL Sub 2015/1	3 000	180 000	189 441	0,73%
HL 2015/2	4 000	240 000	247 526	0,95%
HL Sub 2018/1	3 500	350 000	357 846	1,38%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000	206 412	0,80%
TL 2014/1	10 000	600 000	615 080	2,37%
TL 2018/1	3 500	350 000	358 966	1,38%
TL 2014/2	13 000	1 040 000	1 091 563	4,21%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	600 000	625 884	2,41%
UIB SUB 2015	3 000	120 000	122 045	0,47%
UIB SUB 2016	5 000	400 000	417 388	1,61%
UIB 2009/1	2 500	137 500	138 840	0,54%
UIB 2011/1	1 000	30 000	30 166	0,12%
UNIFACTOR 2013	5 000	100 000	105 400	0,41%
Titres OPCVM	73 545	1 150 023	1 159 437	4,47%
FCP SALAMETT CAP	73 545	1 150 023	1 159 437	4,47%
Total Portefeuille Titres		14 950 001	15 427 386	59,46%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du troisième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2018
Obligations et Valeurs assimilées	1 400 000	350 000	512 500	512 500	-	1 237 500
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	1 400 000	350 000	512 500	512 500	-	1 237 500
HL 2017/2	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
CIL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
UIB 2009/1	150 000	-	12 500	12 500	-	137 500
HL Sub 2018/1	-	350 000	-	-	-	350 000
AIL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
UIB 2011/1	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
BTE 2010/1	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
Titre des OPCVM	1 306 672	1 150 023	1 318 134	1 306 672	11 462	1 150 023
FCP SALAMETT CAP	1 306 672	1 150 023	1 318 134	1 306 672	11 462	1 150 023
Total	2 706 672	1 500 023	1 830 634	1 819 172	11 462	2 387 523

3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 totalisent 201.824 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Obligations de Sociétés	160 443	483 577	199 129	602 888	790 177
Revenus des Emprunts d'Etat	41 381	129 345	44 114	138 234	182 814
Dividende	-	-	-	44 526	44 526
Total	201 824	612 922	243 243	785 648	1 017 517

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2018 à 10.437.399 DT contre 8.974.724 DT au 30/09/2017. Le détail des placements monétaires à la date du 30/09/2018 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 000 000	3 019 866	11,64%
PLT 24/01/2019 BTK 6 mois à 9,67%	1 000 000	1 013 988	3,91%
PLT 06/12/2018 BTK 3 mois à 10,00%	1 000 000	1 005 260	3,87%
PLT 27/12/2018 ATB 6 mois à 9,40%	1 000 000	1 000 618	3,86%
Certificats de Dépôt	7 385 037	7 417 533	28,59%
CD_9,80%_19/12/2018 MODERN LEASING 100 jours	978 799	983 251	3,79%
CD_10,00%_26/12/2018 BT 3 mois	980 488	981 355	3,78%
CD_10,00%_26/12/2018 AIL 3 mois	1 470 732	1 472 032	5,67%
CD_9,30%_07/11/2018 UNIFAC 40 jours	495 909	496 216	1,91%
CD_10,00%_14/11/2018 AIL 3 mois	980 488	990 461	3,82%
CD_9,47%_24/10/2018 BT 3 mois	981 498	995 272	3,84%
CD_8,65%_04/10/2018 ATB 10 jours	998 082	999 425	3,85%
CD_8,65%_06/10/2018 ATB 10 jours	499 041	499 521	1,93%
Total	10 385 037	10 437 399	40,23%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 220.670 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2018.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	72 313	141 117	25 749	82 302	119 241
Revenus des Certificats de Dépôt	148 357	382 665	84 254	222 023	314 450
Total	220 670	523 782	110 003	304 325	433 691

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 19.702 DT au 30/09/2018 contre 20.861 DT au 30/09/2017.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	358	297	315
Retenue à la Source	15 856	11 866	11 866
Redevance CMF	2 208	2 357	2 239
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à payer	-	63 744	-
Total	18 422	78 264	14 420

3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 s'élève à (3.032.256) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(3 289 543)
Variation de la part Revenu	257 287
Variation de l'Actif Net	(3 032 256)

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2018 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/07/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2018
Montant	28 307 839	7 234 583	(10 532 716)	25 009 706 (*)
Nombre de titres	282 183	72 117	104 994	249 306
Nombre d'actionnaires	602	469	606	465

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2018 au 30-09-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	25 009 706
Variation des +/- values potentielles sur titres	9 414
+/- values réalisées sur cession de titres	27 063
Réglul des sommes non distribuables de la période	(1 256)
Capital au 30.09.2018	25 044 927

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	62 480	179 653	62 590	188 695	248 707
Total	62 480	179 653	62 590	188 695	248 707

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2018 s'élève à 62.480 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance CMF	6 889	20 128	7 072	21 321	28 102
TCL	1 079	2 896	884	2 723	3 660
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	21 481	63 744	85 225
Total	7 968	23 024	29 437	87 788	116 987